

FICHE DES TARIFS 2018-2019

Écoles élémentaires : Mallinjou, Bois des Chères, Champully

POUR CONNAITRE LE TARIF QUE VOUS ALLEZ RÉGLER, IL EST IMPÉRATIF DE NOUS FOURNIR LE DOCUMENT SUIVANT :

- **NOTIFICATION CAF DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL À COMPTER DE JANVIER 2018**
Ce document, réactualisé par la C.A.F. chaque année, devra nous être fourni dès l'inscription.

SINON AFIN DE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL, MERCI DE NOUS FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Avis d'imposition reçu en 2017 sur les revenus de 2016,
- Notification des droits aux prestations familiales (y compris les allocations perçues en Suisse)

**À DÉFAUT DE PRÉSENTATION DE CE(S) DOCUMENT(S),
LE TARIF LE PLUS ÉLEVÉ SERA APPLIQUÉ**

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :

- **1/ calcul des revenus mensuels (Re)**

Revenu fiscal de référence
Re = 12 + montant des prestations familiales sur 1 mois

- **2/ calcul du nombre de parts (P)**

Situation familiale	Nombre d'enfants à charge				
	1	2	3	4	5
	Nombre de parts (P)				
Mariés, Pacsés, vie maritale	2,5	3	4	5	6
Célibataire, divorcé(e), veuf(ve)	1,5	2	3	4	5

- **3/ calcul du quotient familial (QF)**

Revenus mensuels (Re)
QF =
Nombre de parts (P)

GRILLE DES TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES 2018/2019

Quotient familial	Tarif du temps méridien sept 2018	Tarif de l'accueil périscolaire MATIN	Tarif du module accueil périsco. SOIR (1/2h)
De 0 à 400	4.65 €	1.90 €	0.95 €
Entre 400.01 à 800	4.90 €	2.10 €	1.05 €
Entre 800.01 à 1200	5.35 €	2.45 €	1.25 €
Entre 1200.01 à 1700	5.96 €	2.70 €	1.35 €
Entre 1700.01 à 2200	6.06 €	2.75 €	1.37 €
Supérieur à 2200.01	6.11 €	2.80 €	1.40 €
Tarif exceptionnel	9.80 €	4.70 €	2.35 €

Tout module entamé à l'accueil périscolaire sera dû.